

RECHERCHE ENSEIGNANT PSYCHOMOTRICIEN

P3 MODULE THEORICO-CLINIQUE

« Suivi de mémoire »

Présentation du Module théorico-clinique en troisième année

La promotion se compose d'environ 70 étudiants, répartis en 4 groupes.

L'enseignement théorico-clinique de 3^e année permet à l'étudiant d'affiner sa connaissance de la démarche clinique en psychomotricité dans ses différents aspects : demande, indication, projet thérapeutique, recueil et transmission d'observations, repérage des éléments liés à la rencontre avec un patient, analyse, élaboration d'hypothèses cliniques, liens théorico-cliniques. Les notions de dispositif, de cadre, de projet de soin, de relation thérapeutique, de positionnement soignant sont approfondies. À partir des expériences de stage, l'attitude professionnelle de l'étudiant s'affine.

Par les modalités pédagogiques (mutualisation des questionnements, élaboration en groupe) sur lesquelles il repose, cet enseignement renforce chez l'étudiant sa capacité à travailler dans un contexte pluridisciplinaire.

Présentation du poste

Quand : 6 sessions de 2h-4h-2h-3h-3h-2h pour 1 groupe, jours à déterminer entre mercredi après-midi, jeudi et vendredi journée, de novembre à début mai pour un total de 16h annuelles.

Objectifs :

- Participer à la construction du projet de mémoire
- Aider à l'élaboration de la problématique
- Soutenir les orientations théoriques à partir de la clinique
- Participer à une réflexion mutualisée

Développer sa capacité d'écoute

Modalités pédagogiques :

Les étudiants de 3^{ème} année sont répartis en quatre groupes. Chaque groupe est encadré par un enseignant psychomotricien. Des échanges durant l'année entre les enseignants et le coordinateur pédagogique permettent une avancée commune de la promotion.

Profil recherché : Psychomotricien clinicien ayant une expérience pour le travail d'élaboration et d'écriture ou d'accompagnement à l'écriture d'un travail théorico-clinique psychomoteur.

Type de contrat : contrat de vacation annuel, renouvelable. Attention : pour bénéficier d'un contrat de vacation, il est nécessaire d'avoir moins de 65 ans et de justifier d'un employeur principal à 0.5ETP min (ou transmettre la CFE comme justificatif d'un exercice libéral à 0.5ETP minimum)

Rémunération : 41,41€ brut/heure

La charge d'enseignement se complète d'un investissement au sein de l'IFP tel que surveillance d'examen, la participation aux jurys...

Candidature à envoyer à tiphaine.vonsensey@univ-lyon1.fr; aurore.juillard@univ-lyon1.fr
avant le 1^{er} juin 2022.